



# VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

## ARRÊTÉ N° 2026/44

portant délégation de signature

à Monsieur Patrice GODIN,

**Responsable des bâtiments communaux, pour les bons de commande d'un montant maximum de 300 euros toutes taxes comprises**

*Publié sur le site internet de la commune le 15 avril 2026  
NOM Prénom et qualité de l'auteur de l'acte : Luc FRANÇOIS, maire*

Le Maire de LA GRAND'CROIX (42320)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19, L 2122-30, R 2122-8 et R 2122-10

Considérant que Monsieur Patrice GODIN, agent de maîtrise, exerce les fonctions de responsable des bâtiments communaux

Considérant que pour le fonctionnement des services municipaux il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour la signature des bons de commande

## ARRÊTE

**Article 1** : à compter de sa notification, Monsieur Patrice GODIN, agent de maîtrise, reçoit délégation de signature pour :

- ↳ les bons de commande hors marché, d'un montant maximum de 300 € TTC,
- ↳ les bons de commande effectués dans le cadre des marchés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux, d'un montant maximum de 300 € TTC

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice GODIN, la présente délégation est donnée à Monsieur Christophe DUGUET, responsable des espaces publics.

**Article 2** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Loire et au Service de gestion comptable (SGC Loire Sud).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260409-2026-44-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Publication : 10/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

**La Grand' Croix, le 9 avril 2026**

**le Maire,**

**Luc FRANÇOIS**

Reçu notification le .....  
**Patrice GODIN**



# VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

## ARRÊTÉ N° 2026/45

portant délégation de signature  
à Monsieur Christophe DUGUET,  
Responsable du Centre Technique Municipal (CTM), pour les  
bons de commande d'un montant maximum  
de 300 euros toutes taxes comprises (TTC)

Le Maire de LA GRAND'CROIX (42320)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19, L 2122-30, R 2122-8 et R 2122-10

Considérant que Monsieur Christophe DUGUET agent de maîtrise, exerce les fonctions de responsable du centre technique municipal (CTM)

Considérant que pour le fonctionnement des services municipaux il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour la signature des bons de commande

## ARRÊTE

**Article 1** : à compter de sa notification, Monsieur Christophe DUGUET, agent de maîtrise, reçoit délégation de signature pour :

- ↳ les bons de commande hors marché, d'un montant maximum de 300 € TTC,
- ↳ les bons de commande effectués dans le cadre des marchés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux, d'un montant maximum de 300 € TTC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DUGUET, la présente délégation est donnée à Monsieur Patrice GODIN, responsable des bâtiments communaux.

**Article 2** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Loire et au Service de gestion comptable (SGC Loire Sud).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260409-2026-45-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026  
Publication : 10/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

La Grand' Croix, le 9 avril 2026  
le Maire,  
Luc FRANÇOIS

Reçu notification le .....  
Christophe DUGUET